

Lugagnac

L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 33

LE MOT DU MAIRE

Pour ce premier bulletin municipal de 2022, traditionnellement et sincèrement, je souhaite à chacun et à tous une très belle nouvelle année. Même si nous sommes encore dans des situations plutôt incertaines et au-delà du Covid, faisons en sorte, à notre petit niveau, de garder et de transmettre espoir et qualité de vie.

Depuis le début de cette mandature, nous n'avons pas pu revenir vers vous physiquement pour vous présenter nos travaux et échanger sur le futur de notre village, du moins pour ce qui est de notre ressort. Cette année encore, la réunion de bilan-voeux-galette des rois ne pourra se tenir en janvier. Nous la programmerons dès que possible. En attendant vous trouverez comme d'habitude de nombreuses informations sur l'activité de votre municipalité dans ce numéro. D'autres projets sont dans les cartons, nous vous en reparlerons très prochainement.

Lugagnac a accueilli ces derniers mois beaucoup de nouveaux habitants, c'est un fait notable et je leur souhaite à nouveau la bienvenue en votre nom à tous. Nous avons déjà eu l'occasion de constater leur bonne intégration et participation aux activités communales, que ce soit à la Journée citoyenne ou aux animations des Amis de Lugagnac à qui je renouvelle mes remerciements pour avoir réussi malgré le contexte à maintenir des festivités très réussies.

Merci aussi pour son implication à toute l'équipe municipale, qui se joint à moi pour vous souhaiter la meilleure des années 2022 !

Le Maire
François Reymann

SOMMAIRE

	Pages
E dito	1
S ommaire	2
VIE MUNICIPALE	
I nformations municipales	3 à 5
T ravaux	6
I nformations sur les ordures ménagères	7
S olidarité	8 à 10
P rocès-verbaux des conseils municipaux	10 à 13
INFORMATIONS DIVERSES	13
LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
D u côté des Amis de Lugagnac	14
L a balade du botaniste	15
D es maisons du village nous parlent d'elles	16 / 17
LES PAGES RECREATIVES	
L e clin d'oeil de Maxime	18
V os pages de jeux	19 à 21
P hotos souvenirs de l'automne	22 à 24

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : lugagnac46.fr



Le 30 décembre, le lac Audry dans de magnifiques atours pour illustrer ce numéro d'hiver.



Informations municipales

Hommage du 11 novembre



Dans le respect des traditionnelles célébrations du 11 novembre, un hommage a été rendu, devant le Monument aux Morts, aux hommes du village ayant donné leur vie pour leur patrie. Dans le même temps se déroulait dans le village et aux environs un important exercice d'entraînement militaire sur le terrain. Le commandant du groupe de légionnaires venant de Castelnaudary et stationnant dans le village a été invité à participer à notre commémoration de l'armistice.

Le lien entre l'hommage rendu devant le Monument aux Morts et la présence de ces soldats s'entraînant pour défendre le pays a donné à la cérémonie une gravité accrue.

Visite de Madame Angèle Prévile - Sénatrice du Lot



Vendredi 12 novembre, le Maire a reçu Madame Angèle Prévile, sénatrice du Lot depuis quatre ans, dans le cadre des rencontres qu'elle effectue dans chaque commune.

Cet entretien a débuté par la présentation générale de notre village et de ses habitants, des projets en cours et des difficultés rencontrées, notamment liées à la crise sanitaire.

Madame Prévile a ensuite rappelé les attributions du Sénat et des sénateurs, en présentant les actions et missions qu'elle a conduites dans ce cadre, particulièrement sur la pollution par les plastiques et la question des méthaniseurs.

Une discussion cordiale a ensuite permis d'échanger librement sur des sujets d'actualité.

Merci donc à Madame la Sénatrice pour l'intérêt porté à notre village.

Démission de Gyl Crayssac du Conseil Municipal

Après sa première mandature comme conseiller municipal auprès du Maire Maxime Carnajac, puis la seconde en tant que Maire du village, au cours de laquelle il a mis au service de Lugagnac tout son talent, son savoir-faire et son énergie, en assumant aussi de nombreuses responsabilités au sein de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, Gyl Crayssac s'est présenté aux élections de mars 2020.

D'emblée il s'est positionné comme facilitateur de la transition entre deux mandatures, faisant ainsi bénéficier le nouveau Conseil de son expérience et de sa connaissance des institutions et organismes locaux.

Nous regrettons son départ mais respectons son choix, guidé par des raisons familiales et personnelles.

L'ÉCHO DES CAZELLES : L'AFFAIRE DE TOUS



L'Echo des Cazelles du premier trimestre 2022 vient d'arriver chez vous. Certains d'entre vous l'attendent avec impatience et le lisent avec plaisir dans son intégralité, d'autres parcourent les articles qui les intéressent et certains déclarent ne lui trouver aucune utilité. C'est le lot de toute publication aussi modeste soit-elle et la liberté de chacun de la lire un peu, beaucoup ou pas du tout.

Pour les membres des Conseils Municipaux qui se succèdent, c'est un plaisir renouvelé, depuis 33 numéros quand même, de fabriquer de toutes pièces ce bulletin et de vous en proposer la découverte.

Le savez-vous ? A peine terminé un numéro que le suivant commence son cheminement et il faut bien compter une centaine d'heures pour aboutir à la production finale.

S'enclenche très vite la **phase de rédaction** des articles, administratifs ou distractifs, la **conception et la recherche des jeux, la collecte des écrits** de différents contributeurs qui viennent enrichir vos pages (Gisèle Russeil, Gilles Agrech, Maxime Carnajac, Vincent Lagarrigue, Agathe Thuillier, les Amis de Lugagnac et d'autres encore. Chacun de ces auteurs traite d'un sujet qui lui est cher et toujours en lien avec notre patrimoine historique, culturel, biologique, écologique...**Les illustrations** viennent enrichir les textes et activer les souvenirs. Il y en a pour tous les goûts.

Vous imaginez bien que la rédaction de ces articles donne lieu à de nombreux échanges entre les uns et les autres pour donner de la cohérence à l'ensemble et tenter de refléter au mieux les intentions des auteurs et les attentes que nous vous prêtons.

Alors arrive l'étape de **la construction de la maquette** du futur numéro. Les textes sont nombreux et très divers. Il faut leur trouver une logique d'enchaînement. Et quand elle est trouvée, survient

l'immanquable élément « perturbateur », l'article imprévu mais important, celui qui insiste pour qu'on lui attribue une place en bonne et due forme. C'est un peu comme une maison, il y a des murs, une charpente, des portes, des fenêtres, et chaque élément doit trouver sa place dans un échafaudage de 20 pages ou plus. Une gageure à chaque fois surmontée avec un grand ouf !

Ceci achevé, **deux relecteurs**, dont la vigilance et les yeux de lynx ne laissent rien passer tant sur le fond que sur la forme, vont traquer coquilles, oublis, redites...Fort heureusement, vous êtes des lecteurs bienveillants qui ne nous harcelez pas de votre ressenti pour une erreur bien involontaire.

Enfin, cette étape « relecture/corrections finales » franchie, arrive **la matinée « atelier édition »** où la plupart de l'équipe municipale s'active : Marie-Chantal à la reprographie et les autres se partageant le pliage, l'agrafage (ce sont « les gros bras » car l'agrafeuse requiert une poigne solide), la préparation des lots pour la tournée, puis la distribution. Toujours un bon moment partagé ; on se croirait dans une salle de classe un peu dissipée. En fait, pour nous tous, c'est toujours un peu une fête de sortir un nouveau numéro.

Mais notre plaisir serait plus grand encore si vous étiez plus nombreux à prendre part au bulletin municipal. Qu'il s'agisse d'une appréciation positive ou négative, de suggestions, de textes, de photos, d'anecdotes, tout ce qui peut améliorer votre bulletin est le bienvenu.

Nous espérons que vous avez apprécié de découvrir comment naît chaque numéro de l'Echo des Cazelles et que cet article vous donnera envie de contribuer, de manière occasionnelle ou plus régulière, à enrichir le bulletin, pour le plaisir de ses lecteurs. Si vous êtes tenté, n'hésitez pas à franchir le pas.

A bientôt.

NOUVEAU !

LUGAGNAC46.FR

Votre village possède désormais son site internet. Il a fallu plusieurs mois de travail pour définir son contenu et le mettre en forme mais le plus important reste à faire : le faire vivre, pour qu'il conserve toute sa raison d'être et que ses visiteurs, d'ici ou d'ailleurs, y trouvent tout ce dont ils ont besoin.

A vous maintenant d'être à la fois curieux, en allant le parcourir, et acteurs de sa longévité en nous communiquant des actualités et vos suggestions pour le rendre toujours plus attractif.

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis.

La Salle des Fêtes fait peau neuve !

Les travaux relatifs au changement des huisseries et à l'installation d'une pompe à chaleur ont été achevés en décembre. Mieux isolée et plus confortable, la Salle des Fêtes se fera un plaisir de vous accueillir pour vos événements familiaux, professionnels et pour les rencontres programmées par votre Conseil Municipal ou par les Amis de Lugagnac.

ET LA MAIRIE N'EST PAS EN RESTE !

Vous l'avez sans doute remarqué, le bâtiment de la Mairie est doté depuis quelques jours de nouveaux volets, dont nous espérons que la couleur vous séduit.

Un grand merci aux différents volontaires qui, profitant du nouveau confort de la Salle des Fêtes, ont relevé leurs manches et formé un sympathique bataillon de peintres.

Proposition d'acquisition des granges de Monsieur Schiechel

Dans un premier temps le Conseil Municipal a souhaité examiner cette proposition sur le fond, en s'entourant d'organismes experts dans ce type de projet (le CAUE et le SDAIL). Différentes idées avaient été émises par les élus pour envisager le devenir possible de cet espace. Le CAUE et le SDAIL sont venus sur place et ont élaboré une première estimation des coûts pour les travaux de mise en état

des différents bâtiments en vue de création de logements, d'espaces professionnels ou encore d'un transfert de l'actuelle Mairie.

Le Maire a présenté ces premières estimations lors du Conseil Municipal du 10 décembre. C'est à regret, mais en cohérence avec les capacités budgétaires de la commune que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas s'engager dans le projet.

Panneau Pocket

**Panneau
Pocket**

Quoi de mieux que de savoir en temps réel ce qui se passe dans le village ? Cela peut vous éviter des déconvenues, par exemple en cas de routes fermées pour travaux ou d'alertes importantes. Cette application est entièrement gratuite. Les informations sont enregistrées exclusivement par votre municipalité. De plus en plus nombreux sont les habitants du village qui l'utilisent et l'apprécient. N'hésitez plus à faire comme eux !
adresse du site : panneapocket.com

Eclairage Public : Convention avec la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot)

Suite à la demande du Conseil Municipal, la FDEL a rendu son rapport sur l'état de l'éclairage public. S'il est très majoritairement considéré comme en bon état, certains travaux sont néanmoins à engager pour quelques-uns des coffrets. Par ailleurs, la FDEL propose un contrat de maintenance qui permettrait d'entretenir le réseau à moindre frais que ceux engagés actuellement à chaque défaillance d'une ampoule notamment. Une convention de maintenance

sera donc prochainement passée avec cet organisme, pour une durée de 5 ans, les éventuels coûts étant répartis entre la FDEL et la commune. La municipalité s'appuiera sur l'expertise de la FDEL pour tendre vers un équipement encore plus respectueux de son environnement, dans l'idée également d'obtenir une troisième étoile de Village Etoilé lors du renouvellement du label.



Travaux

- Travaux dans la Salle des Fêtes
- Aménagement de l'espace des containers à ordures ménagères à l'entrée du sentier qui mène de la route du Barry au chemin des Iris
- Peinture des nouveaux volets et portes de la Mairie
- Travaux de voirie sur la place de la Mairie *
- Précision concernant les travaux du cimetière : Monsieur Fraysse a rehaussé le mur d'enceinte à 1,40m après discussion avec Jean-François Vignes, car c'est la hauteur minimum légale

Terminés

* Ces travaux de reprise et de finition du chantier initial de sécurisation de la place de la Mairie **ont été réalisés et intégralement financés par le Conseil départemental du Lot**. A l'étude, la nécessité ou non de marquer le passage piéton à la peinture.



Place de la Mairie



Containers ordures ménagères - route du Barry



Atelier peinture – volets de la Mairie



Pose des nouveaux volets



Remise de la plaque Plan France Relance

Remise, le 16 décembre, par Nicolas Régnny, Sous-Préfet de Cahors, Secrétaire Général de la Préfecture, d'une plaque indiquant que les travaux de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes ont bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre du Plan France Relance. Cette plaque est apposée entre les portes d'accès à la salle.

ORDURES MENAGERES DU NOUVEAU EN 2022

Article publié dans la revue du Communautaire le 26/07/2021



ENVIRONNEMENT

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

entrera en vigueur sur l'ensemble de la Communauté de Communes le 1er janvier 2022.

Le 20 mai 2021, les délégués communautaires ont voté pour instaurer la Taxe comme mode de financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères : 23 pour la Taxe, 13 pour la Redevance et 1 nul.

Ce qui va changer :

■ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères remplacera la Redevance (REOM) à partir du 1er janvier 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

La redevance forfaitaire était appliquée pour rappel, à hauteur de 200 € pour une maison principale et 167 € pour une maison secondaire (sur la commune de Flaujac-Pujols où le service est aux portes à portes : 243 € pour une maison principale et 194 € pour une maison secondaire). L'ensemble de ces redevances seront supprimées à partir du 1er janvier 2022.

■ La taxe sera calculée par les services fiscaux à partir des valeurs locatives de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Vous recevrez avec les impôts de la taxe foncière le montant dû pour le service rendu des ordures ménagères.

Pourquoi ce changement ?

■ Pour plus de 65 % des habitants, le passage à la taxe se traduira par une baisse du montant à payer pour le service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

■ Le passage à la TEOM de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque - Limogne permet d'harmoniser le même mode de financement des membres du SICTOM. Cette harmonisation facilitera la réflexion du SICTOM pour rapidement aller vers l'incitatif.



JOURNÉES CITOYENNES : ENFIN LA REPRISE !

Deux ans déjà que nous n'avons pu, en raison de la pandémie, reprendre cette désormais tradition des journées citoyennes. Mais oui, déjà deux ans se sont écoulés entre le 20 octobre 2019 et le 30 octobre 2021.

Vous êtes venus nombreux renouer avec ces matinées de labeur partagé, (entre 20 et 30 personnes selon les heures), permettant ainsi à trois groupes de s'atteler à un programme chargé :

- le remontage des murets, le débroussaillage du chemin des puits au Mas de Benech ainsi que le démoussage des puits. *Une matinée supplémentaire sera nécessaire pour achever le remontage des murets lors d'une prochaine journée citoyenne, en 2022, mais d'ores et déjà le site a retrouvé sa beauté d'antan,*
- la pose des panneaux « Village Etoilé », suite au label décerné en 2020,
- la pose de documents d'information relatifs au tri sélectif sur les différents containers du village.

En fin de matinée, la météo étant de la partie, tous les volontaires se sont retrouvés devant la Salle des Fêtes autour d'une table bien garnie avec les contributions culinaires des uns et des autres.

Un grand merci à tous pour votre engagement sans faille dans cette action collective en faveur du patrimoine du village.

Les prochaines journées auront lieu les :
Samedi 26 février - nettoyage de l'intérieur de l'église
Samedi 30 avril - (programme à déterminer)

Bienvenue aux nouveaux habitants de Lugagnac

Comment profiter des attraits de Lugagnac, si ce n'est en faisant le choix de s'y installer, comme c'est le cas

En 2020, de :

Amélie Gorisse et ses filles – route des Serres
Béatrice et François Hardy – route des Serres
Justine Brouste – route des Serres

En 2021, de :

Marine Lopez et Adrien Brunet – route du Barry
Florian André et Morgan Steunou – rue du Moulin
Céline Gonzalez – route de la Capelette

Nous leur souhaitons de vivre heureux à Lugagnac

Colis de Noël à nos anciens

Désormais rituelle, cette attention est attendue des anciens du village, âgés de 80 ans et plus.

C'est un plaisir renouvelé, pour l'équipe municipale, d'aller à leur rencontre, et de leur témoigner l'attachement du village par un colis de gourmandises salées et sucrées à déguster sans modération. Ils furent 11 cette année.

Nous leur présentons tous nos Vœux pour une Année 2022 sereine.



Mémo Club de Lugagnac



Vous pensiez peut-être que le projet de Mémo Club était tombé dans les oubliettes, un comble pour un atelier mémoire ! Mais que nenni ! Comme Pénélope, femme bien aimée d'Ulysse, nous avons remis maintes fois notre projet sur l'ouvrage, tissant et retissant le contenu des séances pour vous les rendre les plus attractives, mais il a bien fallu raison rendre... les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser la réunion de présentation du Mémo Club que nous vous avions annoncée.

Alors nous avons décidé d'opter pour la réactivité ; à savoir être prêts, dès que les mesures sanitaires le permettront, pour lancer les séances, sans passer par une réunion préalable. Nous vous présentons ci-dessous les informations vous permettant de mieux connaître le projet et si vous le souhaitez, de vous inscrire dès maintenant.

Pourquoi un atelier mémoire ?

Nous avons souvent tendance à accuser l'âge lorsque nous avons l'impression de « perdre la boule », cherchant de plus en plus souvent nos clés, un mot ou un nom qui nous échappe, et bien d'autres choses encore qui nous inquiètent. Si l'âge a sa part, ces petits oublis sont souvent dus à un manque d'attention, de concentration et d'entraînement de notre mémoire, d'où l'intérêt du Mémo Club.

Comme son nom d'atelier l'indique, c'est un espace où l'on va « travailler » sa mémoire, la rendre plus performante, avec un cheminement progressif grâce à :

- Des exercices stimulant les différentes mémoires,
- Des clés pour s'entraîner chez soi et mieux retenir les apprentissages acquis en atelier,
- Des techniques de relaxation pour accroître le bénéfice des exercices,
- Des apports de connaissances sur les différentes formes de mémoire, la mise en valeur de celles qui sont les plus naturelles à chacun d'entre vous afin de mieux les stimuler et d'en développer d'autres.

Comment s'organise-t-il ?

Un petit groupe (6 à 10 personnes) se réunit une heure un samedi après-midi par mois, durant 6 séances. L'atelier est gratuit.

Les séances sont animées par des intervenantes bienveillantes (Martine et Stéphanie), aidées de Yannick et Catherine, dans un climat convivial.

Comment participer ?

Un bulletin d'inscription est inséré dans le présent bulletin. Il vous suffit de le compléter et de le déposer dans la boîte à lettres de la Mairie. Dès que les conditions sanitaires permettront le démarrage d'un atelier, nous avertirons de la date de la première séance et des suivantes (par téléphone ou par mail) les personnes qui auront complété ce bulletin.

Toutes les précautions sanitaires (masques, pass vaccinal, distances) seront respectées. Des masques, des visières, du gel hydroalcoolique ainsi que les fournitures que chacun conservera (exercices, pochette de rangement des documents, crayons...) vous seront procurés gratuitement par la Mairie.

Pour toute précision complémentaire, vous pouvez appeler Stéphanie (en fin de journée) au **06 79 49 06 65**
A très bientôt.

Actions collectives

Les listes d'inscriptions 2022 pour [la vidange des fosses septiques et le ramonage](#) sont affichées en Mairie. N'hésitez pas à vous inscrire.

Pompes à chaleur : vous êtes de plus en plus nombreux à vous être équipés de ce matériel. Nous projetons de chercher un prestataire avec lequel négocier des tarifs avantageux dans le cadre d'un contrat d'entretien et d'intervention rapide. Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous sur la liste affichée en Mairie. Nous vous tiendrons au courant de notre recherche dans le bulletin d'avril.



Originaire du causse de Nougayrac, Manuel Galaret pratique son art du bois depuis plus de vingt années. Après quelques temps passés en d'autres contrées, il réinstalle son entreprise de menuiserie sur la commune de Limogne en Quercy, aux abords de Lugagnac.

Il répond à toutes sortes de commandes sur mesure, aménagements d'intérieurs, cuisines et restauration de mobiliers ...

« **Ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait** », c'est ce qu'il tient comme valeur pour un travail de qualité, dans un style classique, traditionnel ou moderne. Il sait s'adapter à la demande tout en apposant sa touche personnelle à ses créations.

Contact : 06 13 33 60 91 - manuelgalaret@free.fr



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal Réunion du 1^{er} octobre 2021

Etaient présents : François REYMANN, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER, Gyl CRAYSSAC

Absents excusés : Nathalie DEVIMES a donné pouvoir à François REYMANN ; Yannick MONTAGNE a donné pouvoir à Philippe RAMOND.

En visioconférence : Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h30.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 septembre 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1- Taxe d'aménagement - part communale

Le Maire, François REYMANN précise ce qu'est la taxe d'aménagement et sa destination. Il rappelle qu'elle a pour objet de permettre à une commune de supporter financièrement les frais d'extension des réseaux relatifs aux constructions neuves (voirie, eau potable, électricité).

NB : S'entendent par constructions neuves aussi bien des maisons, que des extensions, ou des abris de jardin.

Lugagnac est l'une des rares communes de l'intercommunalité à ne pas avoir instauré cette taxe.

Après avoir examiné les conditions appliquées par des communes voisines le Conseil municipal a décidé de retenir les conditions suivantes pour l'instauration de la taxe communale d'aménagement :

- constructions neuves, hors abris de jardin : retenir une part communale au taux de 2,5%,
- abris de jardin : appliquer une exonération partielle – la taxe sera calculée sur la base de 50% de la surface déclarée.

A noter que cette taxe se cumulera avec la taxe départementale d'aménagement, déjà en vigueur et dont le taux est de 1,7%.

II-2- Evolution du poste Secrétariat (délibération reportée au prochain Conseil)

Le Maire fait part au Conseil municipal du souhait de la secrétaire de Mairie d'effectuer 2 heures hebdomadaires complémentaires de travail, ce qui porterait le nombre d'heures hebdomadaires à 13h. Cette hausse se traduirait par une présence durant trois matinées par semaine au lieu de deux actuellement, dont une matinée sans réception du public.

Après avoir examiné différentes solutions, le Conseil Municipal propose de retenir les modalités suivantes : Accord pour l'ajout d'une heure de temps de travail hebdomadaire, à compter du 1^{er} janvier 2022 ; cet accord fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil ; la seconde heure souhaitée sera complémentaire et ne deviendrait contractuelle qu'à l'issue d'un temps d'évaluation de sa nécessité au regard de la charge de travail.

III. Informations et discussion :

III-1 – Urbanisme : service ADS et point sur le PLUi

Service ADS : Le Maire informe le Conseil municipal de la décision de Conseil communautaire, en date du 23 septembre 2021, de créer un service ADS (Autorisations du Droit des Sols), au sein de la CCPLL, en mutualisation avec la Communauté de communes du Quercy Blanc. Ce service sera opérationnel au 1^{er} janvier 2022. Les missions de constitution des dossiers avant instruction par le service ADS restent confiées aux municipalités.



Le recrutement de deux instructeurs est en cours. Le service sera implanté au sein de la mairie de Mondoumerc. L'évaluation du nombre de dossiers potentiels à traiter devrait permettre l'occupation de deux postes à temps plein. Ce service restera gratuit pour les demandeurs, mais deviendra payant pour les communes alors que la DDT assurait auparavant cette mission sans coût pour ces dernières. Le coût sera constitué de deux postes : une adhésion annuelle au service ADS et des frais d'instruction pour chaque dossier. La détermination de ces coûts est à l'étude.

PLUi : le pré-projet de zonage, c'est-à-dire des territoires sur lesquels pourraient être autorisées de nouvelles constructions, est présenté dans le cadre de réunions organisées dans chaque village.

III-2- Cimetière du Cayrou : point financier

Le Maire informe le Conseil municipal de ses échanges avec Monsieur FRAYSSE. Bien que la demande de règlement complémentaire n'ait pas fait l'objet d'un devis accepté, le travail réalisé pour la construction du mur d'enceinte du cimetière en pierres sèches (prévu à l'origine en parpaings) représente de la part de l'entrepreneur un investissement en temps qui pourrait justifier une majoration du coût du chantier.

Après avoir procédé à un nouveau calcul des coûts imputables au chantier, Monsieur FRAYSSE propose une facturation complémentaire de 5 500 €, réglables en 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, donne son accord sur cette proposition.

III-3- Granges de Monsieur SCHIECHEL

Suite à la proposition de Monsieur SCHIECHEL de la vente de ses granges avec une priorité laissée à la municipalité pour leur acquisition, différentes pistes ont été recherchées pour réfléchir à l'opportunité de cette acquisition.

Les membres du Conseil municipal ont procédé, avant ce présent Conseil, à une visite détaillée des lieux. Compte-tenu des enjeux d'un tel projet, le Maire a proposé de s'entourer de l'expertise d'un organisme référencé localement pour avancer dans la réflexion.

Cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil municipal.

III-4- Prêts enfouissement des réseaux

Ainsi que souhaité par le Conseil municipal, le Maire a contacté un second organisme bancaire. Les conditions proposées sont équivalentes à celles émises par le premier organisme.

IV – Questions diverses

IV-1- Peinture des nouveaux volets et portes de la mairie : des volontaires seront prochainement recherchés pour ce chantier.

IV-2- Journée citoyenne : elle est fixée le samedi 30 octobre, dans les mêmes conditions que les précédentes. La matinée sera consacrée au remontage des murets du chemin des Puits, suivie d'un déjeuner pris en commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **5 novembre** à 18h.

Procès-Verbal Réunion du 5 novembre 2021

Étaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Laurence MARY.

Absents excusés :

Norbert FLACONECHE, a donné pouvoir à Laurence MARY ; Sophie WALTER a donné pouvoir à Catherine MORIN.

En visioconférence : Gyl CRAYSSAC a donné pouvoir à Jean-François VIGNES.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 01 octobre 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

2.1. Poste de secrétariat : augmentation du temps de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modalités suivantes :

- Ajout d'une heure supplémentaire de temps de travail hebdomadaire,
- Ajout d'une heure de temps de travail hebdomadaire complémentaire, non contractuelle. L'éventuelle confirmation de cet ajout sera fonction de l'évaluation de sa nécessité au regard de la charge de travail.

Ces modalités prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

2.2. Adhésion au Service de Remplacement mis en place par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46)

Le Maire, François REYMANN précise que l'adhésion à ce service permet, en cas d'absence durable de la secrétaire, de faire appel à un personnel remplaçant. L'adhésion est gratuite. En cas de remplacement, le coût représente 15% du salaire brut de la période concernée. L'adhésion fera l'objet d'une convention.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

2.3. Demande de subvention de l'Association « Les Amis de Lugagnac » : Les Amis de Lugagnac sollicitent l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de bancs et de tables, dont le coût d'achat s'est élevé à 2018 €.



Le Maire propose une subvention de 1000 €. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2.4. Décision modificative : paiement des dépenses de fin d'année :

Le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'une réaffectation comptable entre différentes lignes du budget. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

III – Informations et discussion :

3.1. Travaux de voirie place de la Mairie :

Le Maire informe le Conseil de travaux de reprise de voirie qui seront effectués par le Service Départemental des Routes avant la fin de l'année sur le carrefour de la Mairie. A cette occasion, le passage piéton actuel délimité par des rangées de pavés devra être supprimé. Les réflexions prévues avec le SDAIL sur la sécurité routière globale du village intégreront ce point particulier.

3.2. Syndicat Mixte Voies vertes du Lot :

Ce projet de grande envergure va faire l'objet, dans les mois à venir, d'une étude approfondie des coûts qu'il représenterait pour la CCPLL au cas où le Conseil communautaire voterait son adhésion au Syndicat (notamment remise en état de tous les éléments qui composent le parcours et dépôt des voies ferrées).

3.3. Syndicat Mixte des Eaux du Sud-Est du Lot (SESEL) :

Le SESEL a adressé son rapport annuel sur la qualité du Service Public de l'eau potable 2020 et le prix de l'eau.

Yannick MONTAGNÉ, adjoint au Maire, expose une synthèse de ce rapport dont il ressort que :

- La qualité de l'eau, mesurée par l'Agence Régionale de santé au moyen de prélèvements (25 en 2020), est bonne, avec un taux de conformité de 96%,
- La part syndicale du prix de l'eau, concernant les communes relevant de l'ex-syndicat du Bournac, ne devrait pas augmenter d'ici 2029, sans présumer de possibles augmentations qui pourraient provenir de la SAUR et de la partie de l'Etat (taxes et Agence de l'Eau).

3.4. Célébration du 11 novembre 2021 :

Les conditions sanitaires le permettant, la célébration aura lieu à 11 heures devant le monument aux Morts et sera suivie d'un apéritif.

3.5. Fermeture du Service d'Autorisations des Droits du Sol (ADS) :

Le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier du Préfet du Lot confirmant la fermeture de ce service au sein de la DDT et dénonçant la convention entre l'État et la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

3.6. Participation à un voyage scolaire organisé par les écoles de Concots et Varaire :

Le Maire informe le Conseil de la demande de ces établissements scolaires d'une subvention de 120 € en participation à un voyage pour les élèves, dans les Pyrénées. Un enfant de Lugagnac étant scolarisé à Varaire, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3.7. Projet d'installation d'une borne à incendie sur la route des Serres :

Le Maire informe le Conseil de la réception d'un devis qui s'élève à 2 880 € TTC. Il a demandé des informations complémentaires sur la nature des travaux.

3.8. Correspondant Défense :

Chaque commune de France doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense qui est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation.

Jean-François VIGNES s'est proposé pour cette fonction. Sa candidature a été approuvée à l'unanimité.

IV – Questions diverses :

4.1. Projet culturel proposé à la municipalité par Monsieur et madame BRUCE, propriétaires de Labouriette

Ce projet concerne le film OKA, qui relate le travail d'un ethno-musicologue américain qui a vécu pendant près de 25 ans au sein d'une tribu pygmée d'Afrique Centrale, dont il a enregistré la musique.

Ce projet pourrait prendre la forme d'une projection suivie d'un débat.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet.

4.2. Etude sur la proposition d'acquisition des granges de Monsieur SCHIECHEL par la commune.

En attente d'un rendez-vous avec le SDAIL et le CAUE afin d'établir une première évaluation chiffrée des travaux à engager.

4.3. Amélioration de la sécurité routière dans le village :

En attente d'un rendez-vous avec le SDAIL.

4.4. Bilan municipal 2021 et perspectives 2022 : réunion publique :

La réunion est fixée au 09 janvier 2022 dans l'après-midi dans la Salle des Fêtes.

4.5. Site internet de la Mairie :

Le site est quasiment achevé et sera très prochainement mis en ligne.

4.6. Prochaines Journées Citoyennes :

La journée du 29 octobre a rassemblé de nombreux volontaires, permettant ainsi la réalisation de plusieurs chantiers :

- le chemin des puits à Bénech avec le remontage de murets, le débroussaillage d'espaces, le démoussage des puits ;
- la pose des panneaux suite au label Village Etoilé ;
- la pose de documents d'informations sur le tri sélectif sur les différents containers du village.

Les prochaines journées citoyennes sont fixées les :

- 26 février 2022 : nettoyage de l'intérieur de l'église
- 30 avril : programme à déterminer

4.7. Séances du Conseil Municipal : Elles se tiendront désormais le second vendredi de chaque mois à 18h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **10 décembre 2021 à 18h15** en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES



Ensemble, partageons des gestes pour notre planète

Rubrique écolonomique* Thème : Le zéro déchet

(Texte d'Agathe Thuillier – Association Sembius – Limogne)

Après la rencontre le 10 décembre avec Sandrine Bauder - <https://www.essentiel-plantes.com/>, productrice à Gréalou d'huiles essentielles, alcoolatures, tisanes et autres produits naturels à base de plantes médicinales, le relais producteurs, L'Arbre Acadabar, de l'association Sembius a reçu Cécile Hannart le vendredi 17 décembre. Cécile est créatrice textile zéro déchet à Cénevières : <https://www.etsy.com/fr/shop/ZDCox>.

Mais qu'est-ce que le « zéro déchet » ou « zero waste » ?

« Waste » signifie en anglais à la fois gaspillage et déchet. Le « zéro déchet » ou « zero waste » est donc un mouvement de protection de l'environnement dont l'objectif est de réduire au maximum la quantité des déchets que nous produisons en réduisant le gaspillage et en luttant contre l'utilisation d'objets à usage unique.

Cécile fabrique par exemple des sacs pour faire nos achats en vrac, des coloriages, des sacs bananes, des lingettes et serviettes hygiéniques lavables, des couvercles de saladiers et de jolis tissus pour emballer nos cadeaux.



L'astuce pour emballer vos cadeaux : le furoshiki

Le furoshiki est une technique de pliage et de nouage du tissu utilisée traditionnellement au Japon pour l'emballage de cadeaux et le transport d'objets.

Pour vos cadeaux, (suppression de fin d'année, car le bulletin paraîtra en janvier) n'achetez pas de rouleau de papier cadeau mais plutôt des emballages en tissu que chacun pourra réutiliser ou, plus économique, utilisez des vieux tissus et entraînez-vous au furoshiki, technique japonaise d'emballage à propos de laquelle vous trouverez aisément des tutos sur internet. Vous pouvez aussi innover en réutilisant des vieux journaux, du papier de brouillon décoré par vos enfants et petits-enfants ou des emballages en papier gardés pour l'occasion (voir l'image du cadeau emballé de cette manière, source : <https://blog.lafourche.fr/dechets-recyclage-reduction-et-zero-dechet>).

Le relais producteurs, L'Arbre Acadabar, de l'association Sembius est ouvert tous les vendredis de 17h à 19h au 7 rue de lescure à Limogne. Pour nous contacter : 06 86 76 47 19 (Agathe de Lugagnac) ou asso.sembius@gmail.com.

*écolonomique signifie à la fois écologique et économique. C'est gagnant-gagnant si vous préférez.



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



Du côté des Amis de Lugagnac

Le 23 octobre, la soirée Noix et Châtaignes a remporté un franc succès puisque nous étions un peu plus de 80 à déguster la soupe de campagne préparée par les bénévoles sous l'œil bienveillant de Jean-Claude, suivie par une copieuse assiette de charcuterie et pour finir de délicieuses châtaignes grillées par Jean-François.

Le 3 octobre, le 1^{er} Après-midi Jeux de la saison a permis de passer un agréable moment en jouant aux cartes ou tout simplement en papotant tout en dégustant les gâteaux que certains avaient apportés pour le goûter. Puis en fin d'après-midi on a fêté Halloween ; pas moins de 27 enfants accompagnés de leurs parents sont allés frapper aux portes des maisons pour récupérer bonbons et friandises.

Le 06 novembre, la randonnée comptait une petite dizaine de courageux qui n'ont eu peur ni du brouillard, ni du froid et ont suivi Martine leur guide pour la matinée qui les a conduits jusqu'aux gariottes de Gilles Delpech, puis jusqu'au Truffe découvrir les vestiges de l'ancienne église Saint Pierre del Truffe.

Le 19 décembre, bien que les mesures sanitaires ne nous aient pas permis d'offrir le traditionnel goûter de Noël intergénérationnel, nous avons maintenu en extérieur, sous un soleil radieux, une petite animation.

Fred Camaret nous a fait voyager en nous racontant comme elle sait si bien le faire, trois petits contes de Noël. Elle était accompagnée de Domi au piano et nous les remercions tous les deux chaleureusement d'être venus gracieusement donner de leur temps pour le plus grand bonheur de tous. Puis la chorale Le Petit Chœur, nous a interprété quelques chants de Noël. Enfin, le Père Noël tant attendu par les enfants arriva avec sa hotte remplie de cadeaux qu'il distribua à tous les enfants.

Tous étaient contents que le Père Noël passe avant l'heure et promirent de rester bien sages au moins jusqu'au 25 !
Merci à tous ceux qui nous ont aidés à l'organisation et à la logistique de toutes ces activités.

Nous vous souhaitons une année 2022 pleine de joies.

Prenez soin de vous.

A VOS AGENDAS

Les manifestations (sous réserve des contraintes sanitaires)	
	12 février - 10h00 Assemblée Générale
 Théâtre	12 février - 20h30 Pièce de théâtre interprétée par la Compagnie La Bête à Cornes
	Courant mai Voyage à Martel
	26 mai Vide-greniers et Talents de Lugagnac
	Courant juin, journée du pain

Les activités régulières

Après-midis jeux : chaque dernier dimanche du mois à 14h30 (reprise dès que les conditions sanitaires seront réunies).

Randonnée : tous les premiers samedis du mois.
Départ de l'église à 09h00.

Chorale : tous les mardis de 18h à 20h.

Les Amis de Lugagnac Tél : **07 49 10 42 09**

Courriel : comitedesfetes.lugagnac@orange.fr



La balade du botaniste

(texte de Maxime Carnajac)



Une tête sur pied



Baies rouges non comestibles



Têtes comestibles

Le Tamier ou réponsou

Le Tamier commun (*Dioscorea communis*), est une espèce de plantes grimpantes monocotylédones de la famille des ignames (*Dioscoreaceae*).

Elle est commune en Europe, en Asie et dans le nord de l'Afrique, régions dont elle est originaire. Elle est parfois appelée haut liseron, racine-vierge, vigne noire, herbe aux femmes battues, raisin du Diable ou sceau de Notre-Dame. Dans le sud de la France, elle est surtout désignée par son nom occitan *reponchon* (qui se prononce *réponsou* ou *réponsou*) ou *respousou*. Des surnoms qui font déjà soupçonner le caractère ambivalent de la plante, d'aspect frêle et fragile, mais qui cache bien son jeu.

Elle fleurit de mars à mai. On la trouve fréquemment dans nos forêts ou sur les bords de routes, enroulée dans le sens des aiguilles d'une montre, le plus souvent autour de troncs d'arbre ou de poteaux.

Médecine populaire

De très longue date, la racine du tamier est un remède populaire. Malgré ses propriétés rubéfiantes et vésicantes (provoquant des ampoules sur la peau), la racine était employée en médecine populaire pour soigner les contusions et les meurtrissures, d'où son nom d'*herbe aux femmes battues*. La pulpe râpée était appliquée localement. La racine bouillie 2 à 3 heures, écrasée avec du saindoux, servait d'onguent pour les rhumatismes en Haute Provence. Cuite et appliquée en cataplasme, la racine est un anti-ecchymotique efficace, résolvant rapidement les contusions, les meurtrissures sans plaies. Les jeunes pousses, cuites et mangées à la façon des asperges, étaient conseillées dans l'hypertrophie de la rate par les guérisseurs du nord de la France. Selon Lieutaghi, des herboristes forains vendaient encore des tubercules de tamier, sur le marché de Forcalquier (Alpes-de-Haute Provence) au début des années 1990.

Le tamier commun est classé sur la liste B des plantes médicinales utilisées traditionnellement en l'état ou sous forme de préparation dont les effets indésirables potentiels sont supérieurs au bénéfice thérapeutique attendu. La consommation est réglementée : la partie de la plante qu'on peut cueillir ainsi que la période pendant laquelle on peut le faire sont limitées.

Usage culinaire

Les jeunes pousses sont parfois consommées comme des asperges (et parfois confondues avec les asperges sauvages). Selon Pierre Lieutaghi « Ses jeunes pousses sont comestibles en façon d'asperges mais toute la plante adulte est toxique, en particulier les baies vermillon ». La saveur des jeunes pousses crues est très amère. Toutefois si on sait bien les faire cuire, l'amertume disparaît presque : il faut les jeter dans l'eau bouillante salée dès que la cueillette est terminée. Une fois le premier bouillon obtenu, les jeter dans une passoire, les rincer sous l'eau froide afin d'en stopper la cuisson. On peut ensuite les consommer soit en vinaigrette soit en omelette.

Toxicité : Les vertus médicinales de l'herbe aux femmes battues

Si les jeunes pousses sont comestibles, **le reste de la plante, notamment les fruits et le tubercule sont toxiques**. Elle est surnommée l'herbe aux femmes battues, car sa racine macérée était appliquée autrefois en cataplasme pour faire disparaître les hématomes.

Des études ont confirmé les vertus anti-inflammatoires et analgésiques de l'extrait alcoolique de tamier.

Mais aujourd'hui, le tamier se présente et s'utilise essentiellement en granules d'homéopathie *Tamus communis* 7 CH par exemple ou TM (teinture mère) pour :

- des rhumatismes persistants, des crises de goutte.
- des ecchymoses, des hématomes cutanés.



Quelques maisons de Lugagnac nous content leur histoire au travers des siècles

(Second récit de Gisèle Russeil sur une idée de Laurence Mary)

~ ~ ~ ~ ~

En passant par le Barry, une maison entrée dans l'Histoire



1798 : Ce dont mes murs se souviennent :

En cette fin du XVIIIème siècle, cette date, suivie de P T, est gravée dans la pierre au-dessus de la porte d'entrée de la maison de Jean-Pierre Teyssède, On peut supposer que son prénom usuel est Pierre.

Pierre donc, cette année-là, a **sa maison**. C'est une maison d'agriculteurs, agrandie, semble-t-il, en 1823 ; certaines traces et équipements évoquent une étable, une soue à cochon(s), des activités propres au travail de la terre...

Peut-être a-t-elle grimpé d'un étage, se donnant ainsi cave et « bolet », simple perron ou balcon couvert auquel on accède par un escalier. Elle se dotera d'une grange en 1908.

En 1798, an 7 du calendrier révolutionnaire, vient aussi au monde un petit Jean, fils de Pierre et de son épouse, Catherine Costes. Il épousera Catherine Bach et un autre Jean naîtra en 1836. Ce dernier se marie avec Mélanie Bonnet de Cénevières. Leur fils, appelé Henri, mais baptisé Jean en 1863, convole à 29 ans avec Marie-Sophie Vergnet, une jeunette de 17 ans dite Albina et née en 1875, sous la République revenue - empires et régimes monarchiques « restaurés » lui ont cédé la place... enfin ! Et Valérie Tesseydre voit le jour un beau matin d'Octobre, en 1892. Une petite fille ! Sur le registre de Lugagnac, le maire – JB Bach dit Catié -, note sa naissance, assisté de Jean Delom, l'instituteur nommé secrétaire de mairie - il a 41 ans et sera toujours quelqu'un d'actif et de dévoué au village... une figure à ne pas oublier !

Valérie se marie, après la Grande Guerre, avec Hyppolite Pouzac né à Promilhanes en 1893. La maison Teyssède, dont il devient le gendre, va devenir « chez Polytou » (chez « Paounett » le sobriquet), celle d'un couple « original », certes, mais très sympathique. Lui, il boîte un peu depuis son retour de la guerre, et c'est un pêcheur souriant... un pêcheur à la ligne ! Elle, elle porte souvent des boucles d'oreille, des bagues, un collier « en sautoir » ; un chapeau à rubans aussi, nous dit Marcelle Ramond, sous lequel elle mettait du papier « antifroid », l'hiver. Une coquette, madame Pouzac ? Une femme singulière, en tout cas ! Mais c'est elle qui cultive le seul champ qu'elle possède – celui de la famille Russeil, à présent – et sa combe du Pouzet où pousse du fourrage.

Dans le champ, nanti d'une vigne, Valérie cultive un jardin et des fraises qu'il lui faut sarcler. Valérie, pas son mari ! Car « Polytou, la terre, zéro, dit Pierrot Ramond en riant, il préférerait aller pêcher au Lot, à Crégols ». Très vite, donc, les Pouzac ouvrent un restaurant à Limogne, en face de l'actuelle boulangerie. Le menu est toujours le même : soupe à l'oignon et vin rouge, saucisse de porc ou côtelette d'agneau, un peu de salade et fromage de vache.

Le restaurant fut fermé en 1944 ou 45.



A Lugagnac, en 1798 :

L'église, au Truffe (ou plutôt dite « du Truffe »), a été détruite en 1789. Il y a 4 ans que l'orme, l'arbre de la liberté, a été replanté, après la destruction d'un premier par les habitants déçus par la nouvelle politique. Quatre ans aussi que le curé, réfractaire aux principes de la Révolution en matière de religion, a fui en Espagne ; et Marconnié, le Révolutionnaire de Lugagnac est toujours là ! En 1798, les loups aussi sont présents ; un arrêté ordonne une chasse à leur rencontre et une prime est donnée à chaque commune du canton de Limogne.

En France, en 1798:

Depuis 1789, date à laquelle la Révolution a éclaté, la France se distingue d'une façon inédite. Le Directoire, chargé du pouvoir exécutif, vise à agrandir la France : les 83 premiers départements de 1790 sont devenus 98.

Le Consulat va débiter, il deviendra rapidement le 1^{er} Empire. Le 5 septembre de cette année 1798, le service militaire devient obligatoire, avec tirage au sort (seuls les nantis peuvent acheter leur remplacement). Après les violences de la Révolution, les guerres napoléoniennes commencent.

Olympe de Gouges, née à Montauban et guillotinée en 1793, n'est plus. S'opposant à l'esclavage, à la peine de mort, elle défendait la cause des Noirs et, quasiment première féministe, demandait la citoyenneté des femmes.

En 1798 naît aussi Eugène Delacroix, peintre dont le tableau *La liberté guidant le peuple*, en 1830, illustrera la lutte incessante que doit mener cette liberté pour survivre.

Et dans le monde en 1798 :

Il est à l'aube de bien des changements. Napoléon Bonaparte part à la conquête de l'Europe ; après lui, le XIX^{ème} siècle qui s'annonce va se lancer dans la Colonisation et assujettir bien des populations, faisant fi des idées d'Olympe de Gouges – Victor Hugo les reprendra, sans succès.

Mais revenons dans mes murs :

Valérie et Polytou n'ont pas eu d'enfants – mais ils en ont accueillis chez eux pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils sont morts quelques années après, et c'est la famille promilhanaise de Polytou qui hérite des biens du couple. Louée l'été, parfois squattée peut-être, la maison, achetée enfin par Monsieur et Madame Choplain, est revenue à un couple d'épiciers de Varaire à la retraite. Louis et Chantal Cartet, les propriétaires suivants, n'ont pas habité longtemps à Lugagnac en ce début du XXI^{ème} siècle mais ils s'y sont investis et le village les a beaucoup appréciés.

Quant à la maison, eh bien, elle a eu de la chance : c'est celle de François, à présent ! De François Reymann, notre maire, qui y habite avec l'ami dont il s'occupe : Takahiro Umemoto.

François a à cœur de connaître son histoire et de veiller sur elle, tout comme il prend soin de Lugagnac, sa commune et la nôtre.

Que l'année 2022 lui soit bonne, ainsi qu'à sa maison et à Lugagnac !



LES PAGES RECREATIVES



Clin d'œil de Maxime

LA FÊTE DE NOËL

Origine de la liturgie du 25 décembre

La fête de Noël n'existait pas au début du christianisme. C'est seulement à partir du II^e siècle que l'Église a cherché à déterminer dans l'année le jour de la naissance de Jésus sur lequel les évangiles ne disent rien. Des dates différentes ont été proposées : le 6 janvier, le 25 mars, le 10 avril ...

Vers 330 ou 354, l'empereur Constantin décida de fixer la date de Noël au 25 décembre. En 354, le pape Libère instaura la fête du 25 décembre qui marque le début de l'année liturgique. Cette date du 25 décembre a une valeur symbolique. En effet, en s'inspirant de Malachie 3/19 et Luc 1/78, on considérait la venue du Christ comme le lever du "Soleil de justice". La fête de Noël, fête du 25 décembre, célèbre ainsi la naissance de Jésus soleil de justice.

La fête du 25 décembre est arrivée progressivement en Orient et en Gaule : en 379 à Constantinople, au début du Ve siècle en Gaule, au cours du Ve siècle à Jérusalem et à la fin du Ve siècle en Égypte. Dans les Églises d'Orient, au IV^e siècle, on célébrait, sous des formes diverses, le 6 janvier, la manifestation de Dieu.

Histoire de Noël jusqu'à la fin du Moyen-Âge

L'empereur Théodose en 425 codifie officiellement les cérémonies de la fête de Noël. La fête du 25 décembre est devenue exclusivement chrétienne. Clovis est baptisé dans la nuit du 25 décembre 496. En 506, le concile d'Agde en fait un jour d'obligation. En 529, l'empereur Justinien a fait de la fête du 25 décembre un jour chômé. La messe de minuit se

célèbre dès le Ve siècle, avec le pontificat de Grégoire le Grand. Au VII^e siècle, l'usage s'établit à Rome de célébrer trois messes : la vigile au soir du 24 décembre, la messe de l'aurore et la messe du jour le 25 décembre.

La fête de Noël s'est répandue progressivement en Europe. Elle a été célébrée à la fin du Ve siècle en Irlande, au VII^e siècle en Angleterre, au VIII^e siècle en Allemagne, au IX^e siècle dans les pays scandinaves, au IX^e siècle et Xe siècle dans les pays slaves. À partir du XII^e siècle, la célébration religieuse de la fête de Noël est accompagnée de drames liturgiques, les "mystères" qui mettent en scène l'adoration des bergers ou la procession des mages. Ces drames liturgiques se jouaient primitivement dans les églises, puis sur les parvis.

Histoire de Noël depuis la Renaissance

Les crèches d'église apparaissent en Italie au XV^e et l'arbre de Noël en Allemagne au XVI^e siècle. Puis les crèches familiales, napolitaines puis provençales, se développent à partir du XVII^e siècle. Au moment de la Réforme en 1560, les protestants s'opposent à la crèche et préfèrent la tradition de l'arbre. Avec la contre-réforme au XVII^e siècle, les représentations des drames liturgiques sont interdites par l'Église parce qu'elles sont devenues trop profanes.

Au XIX^e siècle, le Père-Noël apparaît aux États-Unis, puis en Europe après la Seconde Guerre mondiale. À partir du XIX^e siècle, les organismes de charité offrent aux plus démunis le traditionnel repas.



Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 32

1/ Rébus 1 : Orange mécanique
 Rébus 2 ; La couleur de l'argent

2/ Petit problème de rentrée des classes :

Surface du terrain : $(82+45) \times 38 : 2 = 2413 \text{ m}^2$
 Nombre d'oliviers = $2413 : 9 = 268$ oliviers
 Nombre de litres d'olives : $268 \times 30 = 8\ 040$
 litres d'olives -
 Nombre de litres d'huile : $8\ 040 \times 12\% = 964,80$ litres

3/ Vos mots croisés :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	L	E	S	L	I	L	A	S		T	E	S		L	A
B	E	N	I	E	M	E		U		O	R	A	L		E
C	L	T	R		A		D		M	U	N	I	E		R
D	A	R		F			E	T	A	L	O	N		M	E
E	V	E	S	O	U	L			U	O	R	T		O	S
F	A	V	A	L		I		U	B	U		T	A	N	
G	N	U	I		N	A	N	T	E	S		R	I	T	E
H	D	E	N	I	A			E	U	E		O	L	E	M
I	O	S	T		N	O	E		G		E	P	E	L	A
J	U		T	A	G		E	M	E	U	T	E		I	N
K		E	R		I	C	D			N	E	Z		M	A
L		C	O	U	P	L	E	S			N		R	A	P
M	H	I	P		R	O	C	A	M	A	D	O	U	R	
N		V	E	R	E	U	X		U	N		A	N		O
O			Z	I	P		E	R	R	E		M	E	T	Z

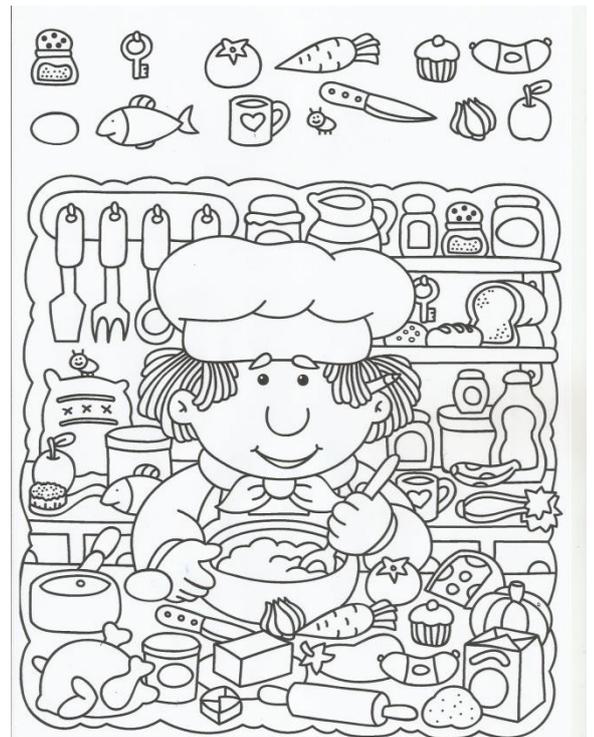
Les jeux du numéro 33

1/ Le coin des enfants

Le petit lutin cherche le Père Noël.
 Aide-le à trouver son chemin.



Retrouve dans le dessin les objets cachés.
 Bonne enquête.





2/ Complétez ces dictons avec les noms des mois

- 1 /emmitoufflé annonce ensoleillé
 2 / Jamais d'..... la sécheresse n'amena la richesse
 3 / Pour chaque hirondelle vient son mois de
 4 / Si en il tonne, l'année sera bonne
 5 / Fleur de ne va pas au panier
 6 / se nomme le ... de l'été

- 7 / Neige dene vaut pas fiente de renard
 8 / ensoleillé, été mouillé
 9 / Siest beau, fais rebattre tes tonneaux
 10 /trop doux promet printemps en courroux
 11 / Soleil de luit de grand matin
 12 / Le mois d'..... est cousu de mauvais fil

3/ Vos mots croisés. Vous y retrouverez quelques noms de pâtisseries connues de tous (définitions en couleur)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
A																	
B																	
C																	
D																	
E																	
F																	
G																	
H																	
I																	
J																	
K																	
L																	
M																	
N																	
O																	
P																	
Q																	

Horizontal : A/ En forme de couronne, il est inspiré d'une course cycliste – Célébrité gourmande lotoise – B/ Petite baie – Cri poussé dans les arènes – Petit promontoire – Conspué – C/ Objet de ruée – Un limousin friand des fruits d'été – Sans elles, la porte reste close (à l'envers) – D/ Les colchiques y foisonnent – Le ... ou Don Rodrigue - E/ Opulence – Petit, rond, aux multiples couleurs ou coiffure (à l'envers) – F/ Met de l'ordre – Il sait tout du nez, de la gorge, des oreilles – Ali aurait pu le rester G/ attrapé – Oui de par ici – Dénigrement – H/ Une femme d'église devenue gâteau grâce à l'imagination de Frascati en 1856 - Mère de contes anciens – I/ Que de paniers faits avec lui ! LA bretonne par excellence ou tissu – Prénom du nouveau chancelier allemand – J/ Pronom féminin – Pic espagnol K/ On lui doit bien des naufrages – Un paresseux (à l'envers) – Donc pas cuit – Chaleur animale – L/ Facteur sanguin (à l'envers) – Créé par le pâtissier Chiboust, un régal que ce gâteau composé de chou, de crème et de Chantilly -

Horizontal (suite) : M/ Le coin du foin – Révéré – Il réchauffait Cléopâtre – N/ Conduis - Célèbre Hugues, roi des Francs (à l'envers) – O/ Ile ou note – Que d'étages pour ce gâteau très feuilleté – P/ Champion – Elles ne manquent pas de courage dans les cirques, face aux lions, aux tigres et autres fauves – Q/ Se faire la belle en est une – Un participe qui a son château – Base d'un siège pour se poser.

Vertical : 1/ Elle fait le régal des amateurs de chou, de glace et de chocolat – Maquillé – 2/ Va avec la chanson – Attention en les traversant ! Entre autres, traduction du français en latin - 3/ Tête de rame – Ride – Animal légendaire – Premier fleuve – 4/ Débordement liquide – Id Est – A la mode – Abréviation pour le pape – 5/ Ce deux-roues à moteur créé dans les années 50 par Félix Goudard a fait fureur et a toujours son fan club - La terreur des petits dans les contes – Style de Grand Corps Malade – 6/ Désabusé - Devant devant - Noua – Contenant agricole – 7/ - A repasser (à l'envers) – Il tient son nom de la vitesse à laquelle on le déguste – 8/ Protection des chevaliers – Vieil anglais - 9/ Faux marbre – Défavorise – Petit écran – Longue période – 10/ En Sologne, deux sœurs maladroites en ont fait une tarte renommée – Un quotidien bien connu dans le Sud-Ouest – Johnny Hallyday l'a allumé – 11/ A Paris on y danse, on y danse – Qui s'y frotte s'y pique en cueillant des mûres - 12/ Signe d'infection – Direction – Ancienne mesure – Lettres des Etats Unis – 13/ Possessif inversé – Spécialité culinaire italienne délicieusement mousseuse – Avec elles aussi, qui s'y frotte s'y pique ! – 14/ Petit bordelais cranté au parfum des îles – Les électeurs les ont reconduits – 15/ On déguste celui de Jane l'été – Premières d'une série de 26 – On se chauffe devant – Sous-vêtement dans le désordre - 16/ Brillé ou pronom (à l'envers) – On la rend à la fin (en désordre) – N'a pas toute sa tête – Coupée court (en désordre) – 17/ Arides – Connu – Redouté des artistes – Direction ou pronom



4/ Quelques rébus à résoudre pour découvrir des noms de villages lotois



5/ Enfin, pour les amateurs de dictée, le jeu consiste à retrouver et corriger les 15 fautes figurant dans cet extrait de La gloire de mon père de Marcel Pagnol (Certificat d'Etudes de 1962).

Lorsque ma mère allait aux marché, elle me laissait au passage dans la classe de mon père, qui apprenait a lire à des gamins de six ou sept an. Je restais assis, bien sage, au premier rang, et j'admirais la tout puissance paternelle.

Un beau matin, ma mère me déposa à ma place et sortis sans mot dire, pendant qu'il écrivait magnifiquement sur le tableau : « La maman a punit son petit garçon qui n'était pas sage ». Tandis qu'il arondissait un admirable point finale, je criai : « Non ! Ce n'est pas vraie ! »

La surprise lui coupa la parole un moment.

– « Voyons, voyons, dit-il enfin, est-ce que tu sait lire ? »

– « Oui ».

Il dirigea la pointe de son bambou vers le tableau noir ... Je lut la phrase a haute voix ... Je crois qu'il eût ce jour-la la plus grande joie, la plus grande fierté de sa vie.



PHOTOS SOUVENIRS DE L'AUTOMNE 2021

SOIREE CHATAIGNES – 23 OCTOBRE



APRES-MIDI JEUX - 25 OCTOBRE





JOURNEE CITOYENNE – 30 OCTOBRE





HALLOWEEN – 31 OCTOBRE



RANDONNEE - 6 NOVEMBRE



GOÛTER DE NOËL



Le Comité de Rédaction de l’Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l’élaboration de ce numéro.